



Collectif
Des agents des
SDIS



Une force
à vos côtés

WWW.CGTDESSDIS.COM

REUNION DU 8 SEPTEMBRE 2021 SUR L OBLIGATION VACCINALE

(dans le cadre de la CNSIS)

Au-delà des interrogations sur le timing de cette réunion, aucun chiffre n'a été avancé, mais un sentiment des organisateurs : « dans l'ensemble ça va ».

Les 100% de SPP vaccinés annoncés par le ministre ne sont corroborés par personne

Non ça ne va pas, sur le principe, sur l'application car certains employeurs refusent d'emblée les demandes de disponibilité, les ruptures conventionnelles, et traînent des pieds pour la pose des congés et RTT des agents non vaccinés à compter du 15 septembre.

Mais non ça ne va pas, certains collègues vaccinés ne vont pas bien et une majorité de ceux qui ne sont pas vaccinés souffrent d'être mis au ban de leur profession.

**On n'a pas le luxe de se passer
de nos collègues non vaccinés !!!!**

Les sous-effectifs chroniques ça suffit !!!

- **Pompier une faute grave = suspension conservatoire jusqu'à 4 mois avec rémunération amputée mais maintenue la durée.**
- **Pompiers non vaccinés au 15 septembre : suspension sans rémunération**

=

SCANDALE



**Le directeur des sapeurs-pompiers a confirmé la prolongation de l'obligation vaccinale au-delà du 15 novembre.
Cette disposition douche les espoirs de certains des non-vaccinés.**